

Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes
Service des Politiques d'Innovation et de Compétitivité
Sous-direction de la normalisation, de la qualité et de la propriété industrielle
SQUALPI

Le SQUALPI est chargé de la promotion de la qualité dans les entreprises, de la normalisation et de son utilisation dans la réglementation, de la certification, des essais ainsi que de la propriété industrielle

Son rôle

Exercer la tutelle du système normatif et du Laboratoire National d'Essais (LNE)

Le SQUALPI, par l'intermédiaire de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), assure l'application de la politique de normalisation définie par les pouvoirs publics. Avec l'AFNOR, il a par ailleurs pour vocation d'informer les entreprises françaises sur le rôle des normes et de les amener à mieux participer aux instances de normalisation nationales, européennes et internationales. Il est mis à disposition du Délégué Interministériel aux Normes pour l'exercice de ses missions, définies dans le décret du 26 janvier 1984.

Favoriser la libre circulation des produits

Le SQUALPI est le point de contact national pour la mise en œuvre de la transparence des mesures réglementaires de portée nationale décidées par les Etats membres de l'Espace économique européen (564 notifications en 2001). Il est responsable d'une procédure analogue dans le cadre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC. Au niveau national, il est le gardien des principes de l'utilisation des normes dans les réglementations. Au niveau européen, il est impliqué dans la mise en œuvre des directives "Nouvelle Approche" qui prévoient notamment le marquage CE. Il participe à la mise en œuvre des Accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, conclus entre la Communauté Européenne et certains pays tiers.

Promouvoir la qualité, la certification et l'accréditation

Le SQUALPI a pour mission de promouvoir la qualité, d'inciter les entreprises à mettre en place des démarches qualité / environnement / sécurité, dans une perspective de développement durable, et à s'engager sur la voie de la certification. Il veille à faciliter l'accès à l'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). Il est impliqué dans la mise en application de la réglementation relative aux organismes certificateurs de produits industriels et de services.

Promouvoir la propriété industrielle et ses enjeux européens et internationaux

Le SQUALPI exerce la tutelle de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Il développe et soutient une politique de promotion de la propriété industrielle auprès des acteurs économiques, et notamment des PME. Il est impliqué dans l'élaboration des évolutions européennes et internationales des droits de propriété industrielle. Il participe au développement d'une culture de propriété industrielle auprès des entreprises.

Ses Moyens

24 personnes travaillent au SQUALPI, qui dispose d'un budget de plus de 57 millions d'euros consacrés notamment au financement :

□ de certaines missions d'AFNOR, du LNE et du COFRAC venant en appui des politiques publiques,

□ de conventions liées à des actions spécifiques,

□ de la procédure de soutien à des actions collectives AQCEN "Accès à la Qualité, à l'Évaluation de la Conformité, aux Essais et à la Normalisation", ouverte également à la propriété industrielle.

Ses actions

Certification

L'activité des organismes certificateurs de produits industriels et de services est encadrée par le Code de la Consommation qui leur impose deux obligations vis-à-vis du SQUALPI : la déclaration d'activité montrant leur compétence et leur impartialité et la demande de publicité, des référentiels validés, sous la forme d'un avis publié au Journal Officiel de la République française. Le SQUALPI mène régulièrement des actions visant à améliorer l'information des organismes certificateurs et des consommateurs sur le dispositif existant, notamment sur le site :

www.industrie.gouv.fr/certification

AQCEN

Depuis 1988, le SQUALPI lance chaque année un appel à propositions pour des initiatives collectives qui favorisent l'appropriation des normes et de la qualité par les entreprises. Depuis 1998, cette procédure se donne pour objectif d'aider les entreprises à maîtriser les clés de la réussite dans les domaines de la qualité, de la conformité et des essais, de la normalisation et, à partir de 2003, de la propriété industrielle. La présentation des critères pour 2003 et la déclaration d'intention (à renvoyer avant le 1er décembre 2002 à minuit) sont consultables sur le portail du ministère : www.minefi.entreprises/appels-candidature/index.htm

Porte-parole de la France auprès de la Commission européenne pour les thèmes en lien avec la normalisation et la réglementation

Le SQUALPI représente la France dans les instances européennes chargées de la politique de normalisation, d'évaluation de la conformité et de la transparence réglementaire,

➤ Groupe du Conseil "Normalisation-Harmonisation technique"

➤ Groupe des Hauts Fonctionnaires de la Normalisation et de l'Évaluation de la Conformité

➤ Comité "Normes et Règles Techniques"

➤ Comités de suivi des directives "Nouvelle Approche" relatives aux jouets, à la basse tension, à la compatibilité électromagnétique et aux produits de construction.

Il participe aux instances européennes chargées de la politique de propriété industrielle,

➤ Groupe de Conseil "Propriété Industrielle".

Quelques Chiffres

- 25000 normes en France, 1000 nouvelles normes européennes par an à partir de l'an 2000
- 25000 certificats ISO 9000
- 20000 laboratoires d'essais et d'étalonnage accrédités
- 42 organismes certificateurs de produits industriels et de services déclarés et plus de 500 référentiels validés.

Ses publications

- Répertoire des Formations à la Qualité (1999)
- 100 normes clés pour la France de l'an 2000 (1999)
- Guide de la qualité pour les PME-PMI (1999)
- La Petite Histoire de la Qualité (2000)
- Textes des directives communautaires relatives aux marchés publics (1 tome) et prises dans le cadre de la "nouvelle approche" (3 tomes) (2000)
- La qualité dans l'industrie française, conceptions et stratégies (2001)
- Textes réglementaires français relatifs aux textes communautaires (2002)
- La certification des produits industriels et des services en 7 questions (2001)
- Fiches relatives aux textes communautaires organisant la libre circulation des marchandises en Europe (2002)
- Guide de jurisprudence sur l'utilisation des normes dans les marchés publics (2002).

Vos Interlocuteurs

- ✓ Pierre VALLA, chargé de la sous-direction, délégué interministériel adjoint aux normes. Tél. : 01.53.44.98.26
- ✓ Christiane GUILLOT, chef du BQCPI. Tél. : 01.53.44.97.09
- ✓ Patricia FOURNIER, chef du BNE. Tél. : 01.53.44.98.20
- ✓ Serge ARONDEL, chef du BARM1. Tél. : 01.53.44.97.02
- ✓ Françoise OUVRARD, adjointe au chef du BARM1. Tél. : 01.53.44.97.05



Sous-Direction de la normalisation, de la Qualité et de la Propriété industrielle

DiGITIP 5

Bât. : Le Bervil

12, rue Villiot

75572 PARIS CEDEX 12

Fax : 01.53.44.98.88



Infos : certification, qualité, normalisation et propriété industrielle : www.industrie.gouv.fr/sommaire.htm